



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 4 mars 2026

Original: anglais

Sixième question à l'ordre du jour

Rapport de la Directrice de l'audit interne et du contrôle pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

1. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 267^e session (novembre 1996), le Directeur général transmet ci-joint le rapport de la Directrice de l'audit interne et du contrôle sur les principales conclusions tirées des missions d'audit et d'enquête effectuées en 2025 ¹.
2. Le Directeur général estime que la fonction d'audit interne et de contrôle est extrêmement utile pour cerner les points forts et les points faibles des opérations, pratiques, procédures et mesures de contrôle mises en œuvre par le Bureau. Les recommandations formulées par le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) sont le fruit d'une évaluation approfondie, et les membres de la direction entretiennent un dialogue permanent avec la Directrice de l'audit interne et du contrôle pour y donner suite.
3. Les enquêtes de l'IAO constituent un élément essentiel du mécanisme de responsabilisation du Bureau, car elles éclairent les personnes chargées de formuler des recommandations sur des allégations de fraude ou de faute en leur apportant des conclusions objectives et pertinentes.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport.

¹ Depuis 2024, et comme indiqué dans la charte révisée du Bureau de l'audit interne et du contrôle, approuvée par le Conseil d'administration à sa 353^e session (mars 2025), c'est le Directeur de l'audit interne et du contrôle qui exerce les fonctions de chef auditeur interne.

Bureau de l'audit interne et du contrôle

► Rapport annuel 2025

Sarah Bouaka

Directrice de l'audit interne et du contrôle

Février 2026

En cas de suspicion de faute dans la gestion des opérations de l'OIT, **merci de nous en informer**. Vous pouvez vous adresser **en toute confiance** au Bureau de l'audit interne et du contrôle. Votre identité restera **confidentielle**.

Courriel: investigations@ilo.org; trcf@ilo.org

Le Bureau de l'audit interne et du contrôle en bref

Notre rôle

- Repérer les cas de gaspillage, de perte, de fraude, de corruption et d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ainsi que d'autres formes de mauvaise gestion et de faute, et mener des enquêtes à leur sujet.
- Évaluer de manière critique l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et formuler des conseils à ce sujet.
- Recommander des mesures correctives et vérifier qu'elles sont dûment appliquées.

Nos ressources

	Personnel (décembre 2025)	12	Les membres de notre équipe possèdent une expérience professionnelle très variée, qui couvre notamment les domaines des services juridiques, de l'application de la loi, de l'audit des technologies de l'information, de la gestion des risques, des vérifications d'optimisation des ressources, de l'administration publique, de l'audit juricomptable et de la comptabilité. Cinquante-huit pour cent sont des femmes. Notre équipe comprend des auditeurs internes agréés, des examinateurs agréés en matière de fraude, des comptables certifiés et un auditeur agréé pour les systèmes informatiques. Notre personnel vient du système des Nations Unies, de la fonction publique nationale, d'organisations non gouvernementales ou du secteur privé.
	Enquêteurs	6	
	Auditeurs internes	3	
	Direction et administration	3	
	(Postes vacants)	(2)	
	Dépenses (2025)	2,73 *	
	Personnel	2,35 *	
	Services de conseil	0,34 *	
	Autres dépenses	0,04 *	

* Exprimé en million de dollars des États-Unis (dollars É.-U.)

Nos réalisations en 2025

Toutes nos activités ont été menées conformément à la Charte de l'IAO et aux normes professionnelles applicables.

	Enquêtes et inspections		Les 103 «autres cas» comprennent 22 cas clos pour absence de fondements, 4 cas n'ayant pas donné lieu à un résultat concluant, 10 cas renvoyés à un autre service et 67 cas sans suite.
	Cas clos:	119	
	Allégations fondées	16	
	Autres cas	103	
	Service d'assurance et de conseil		Note: Le personnel chargé des enquêtes fournit aussi des services de conseil.
	Rapports d'assurance	4	
	Rapports consultatifs	0	
	Recommandations (y compris celles qui concernent le Centre international de formation de l'OIT)	64	

Points clés

- Les travaux menés par l'IAO en 2025 n'ont fait apparaître aucune faille significative dans le système de gouvernance, de gestion des risques ou de contrôle interne du BIT. Rien n'est venu faire obstacle à l'indépendance de l'IAO.
- La hotline de l'OIT pour l'intégrité, lancée en avril 2025, a entraîné la soumission de 19 cas supplémentaires, ce qui représente une augmentation globale de 47 pour cent du nombre de cas reçus. Le nombre de cas réglés a augmenté de 77 pour cent, en partie grâce à un système de tri efficace.
- Dans ses rapports, l'IAO a constaté des processus de contrôle efficaces et des bonnes pratiques. Les aspects à améliorer en priorité sont notamment la connaissance des politiques de l'OIT relatives aux conflits d'intérêts et aux activités extérieures, la qualité de la documentation et les processus d'achat; il est également nécessaire de continuer d'investir dans les capacités administratives, les systèmes et des outils organisationnels intégrés.

► Table des matières

	Page
Présentation du rapport.....	9
Présentation du Bureau de l'audit interne et du contrôle	9
Constatations	10
Constatations tirées des activités d'enquête et d'inspection	11
Constatations tirées des activités d'assurance et de conseil.....	12
La gestion opérationnelle de l'IAO.....	14
Ressources	14
Activités de l'Unité d'enquête et d'inspection	16
Activités de l'Unité d'assurance et de conseil	19
Coopération et perfectionnement professionnel	21
Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité.....	21

Annexes

I. Mission, vision et mandat.....	25
II. Déclaration relative à l'indépendance du Bureau de l'audit interne et du contrôle	27
III. Enquêtes achevées en 2025	28
IV. Cas clos entre 2020 et 2025: allégations fondées, par catégorie	31
V. Rapports d'assurance et rapports consultatifs établis en 2025	32

► Présentation du rapport

1. Les Règles de gestion financière et la charte du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) font obligation au Directeur de l'audit interne et du contrôle de soumettre chaque année un rapport sur l'activité de l'IAO au Directeur général et au Conseil d'administration, avec copie au Comité consultatif de contrôle indépendant.
2. La structure et le contenu du rapport annuel répondent aux exigences de l'Institut des auditeurs internes et de sa charte en matière d'établissement de rapports (voir en particulier le paragraphe 33). Il renseigne sur l'indépendance de l'IAO, sur son budget et sur la réalisation de son plan de travail, et résume les conclusions de ses travaux d'enquête et d'audit. Divisé en trois sections, le rapport présente:
 - les constatations de l'IAO au sujet des principales questions et problématiques mises en lumière par ses travaux en 2025;
 - la gestion opérationnelle de l'IAO, dans une section qui traite de l'IAO, de ses ressources, de l'achèvement de son plan de travail et de l'assurance-qualité;
 - sous forme d'annexes, la mission, la vision et le mandat de l'IAO, une déclaration relative à son indépendance et un résumé des résultats de ses travaux d'enquête et d'audit.

► Présentation du Bureau de l'audit interne et du contrôle

3. L'IAO mène ses activités conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OIT. Il a vocation à renforcer et protéger la valeur que l'OIT apporte à ses mandants, ainsi qu'aux autres parties prenantes internes et externes, en offrant des services d'assurance, de conseil et d'enquête indépendants, autorisés et pertinents, fondés sur une approche axée sur les risques. La mission, la vision et le mandat de l'IAO sont exposés dans l'annexe I.
4. L'IAO est composé de:
 - **L'Unité d'enquête et d'inspection**, chargée d'enquêter sur les fautes financières ou administratives et d'autres activités irrégulières, y compris les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de représailles visant des lanceurs d'alerte, qui lui sont soumises par le Bureau de l'éthique. L'unité examine tous les faits allégués portés à sa connaissance pour déterminer s'ils sont crédibles, vérifiables et significatifs et pour s'assurer qu'ils relèvent de son mandat. L'IAO n'enquête pas sur les plaintes liées au lieu de travail par exemple, en cas de harcèlement ou de discrimination, ni sur les réclamations ou les conflits du personnel. Le Directeur général peut toutefois lui demander de mener une enquête sur les signalements de harcèlement ou de discrimination qui ne relèvent pas de la procédure prévue à l'article 13.4 du Statut du personnel. Les enquêtes sont menées dans le respect du droit de toutes les parties à une procédure régulière, notamment la présomption d'innocence et le principe de la proportionnalité, et s'inscrivent dans une approche axée sur les victimes.
 - **L'Unité d'assurance et de conseil**, chargée de fournir des services d'assurance (audits de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle de l'OIT) et de conseil (autres services d'appui et de conseil concernant les initiatives en matière de gestion). Pour

optimiser son impact et utiliser efficacement les ressources dont elle dispose, l'unité établit son programme de travail biennal en s'appuyant sur une évaluation globale des risques, ce qui lui permet d'organiser le cycle d'examen des processus, unités et bureaux extérieurs de l'OIT par ordre de priorité. Par conséquent, l'IAO n'examine pas l'ensemble de ces processus, unités et bureaux extérieurs tous les ans. Chaque audit est fonction d'une évaluation des risques réalisée au niveau de la mission de façon à déterminer, pour l'entité considérée, les principaux risques et problèmes à examiner.

- **L'Unité de direction et de soutien**, qui donne des orientations et appuie et coordonne les activités. Elle comprend le Directeur de l'audit interne et du contrôle ainsi que du personnel d'appui administratif et technique.
5. L'IAO mène ses travaux conformément à sa charte, aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptés par la Conférence des enquêteurs internationaux en 2009 et aux Normes internationales d'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.
 6. La charte de l'IAO a été révisée et le Conseil d'administration l'a approuvée à sa 353^e session (mars 2025)². Cette version révisée intègre les changements intervenus dans les normes professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, précise que les compétences d'enquête de l'IAO s'étendent aux allégations de représailles et d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, et regroupe en un seul document deux chartes auparavant distinctes, celle de l'audit et celle des enquêtes. Depuis l'approbation de la dernière version de la charte, il ne s'est produit aucun changement dans la structure, les responsabilités ou le fonctionnement de l'IAO, ni dans d'autres fonctions de l'OIT, qui justifierait de modifier la charte à nouveau.

► Constatations

7. Dans ses travaux de 2025, l'IAO n'a décelé aucun élément significatif, que ce soit dans les processus de gouvernance, de gestion des risques ou de contrôle, qui puisse compromettre sérieusement la réalisation des objectifs ou des résultats de l'OIT.
8. Pour les quatre audits réalisés, l'IAO a formulé 64 recommandations en tout (dont 10 concernent l'audit mené au Centre international de formation de Turin (Centre de Turin), qui révèlent à la fois un fort engagement opérationnel et des faiblesses systémiques récurrentes. Parmi les points forts que l'on peut observer dans l'ensemble, on mentionnera la solidité des environnements de contrôle, des améliorations apportées de manière anticipée aux procédures d'achat et de suivi et un bilan solide concernant les produits des programmes, même dans les contextes complexes. Les audits ont toutefois révélé aussi des lacunes dans la documentation, une application incohérente des politiques, des faiblesses dans le respect des procédures d'achat et la vérification financière, ainsi que des pratiques insuffisantes de gestion des risques. Plusieurs des conclusions mettent l'accent sur des besoins structurels, notamment la nécessité de systèmes plus unifiés pour la planification des voyages, la gestion des projets, le contrôle des documents et la supervision des collaborateurs extérieurs, afin d'améliorer la cohérence et la responsabilité organisationnelles. Somme toute, les résultats montrent que l'OIT peut être considérée comme globalement efficace dans son fonctionnement, mais qu'elle doit suivre des processus plus normalisés et plus stratégiques qui reposent davantage sur des données afin de promouvoir la transparence et l'efficacité et un progrès durable.

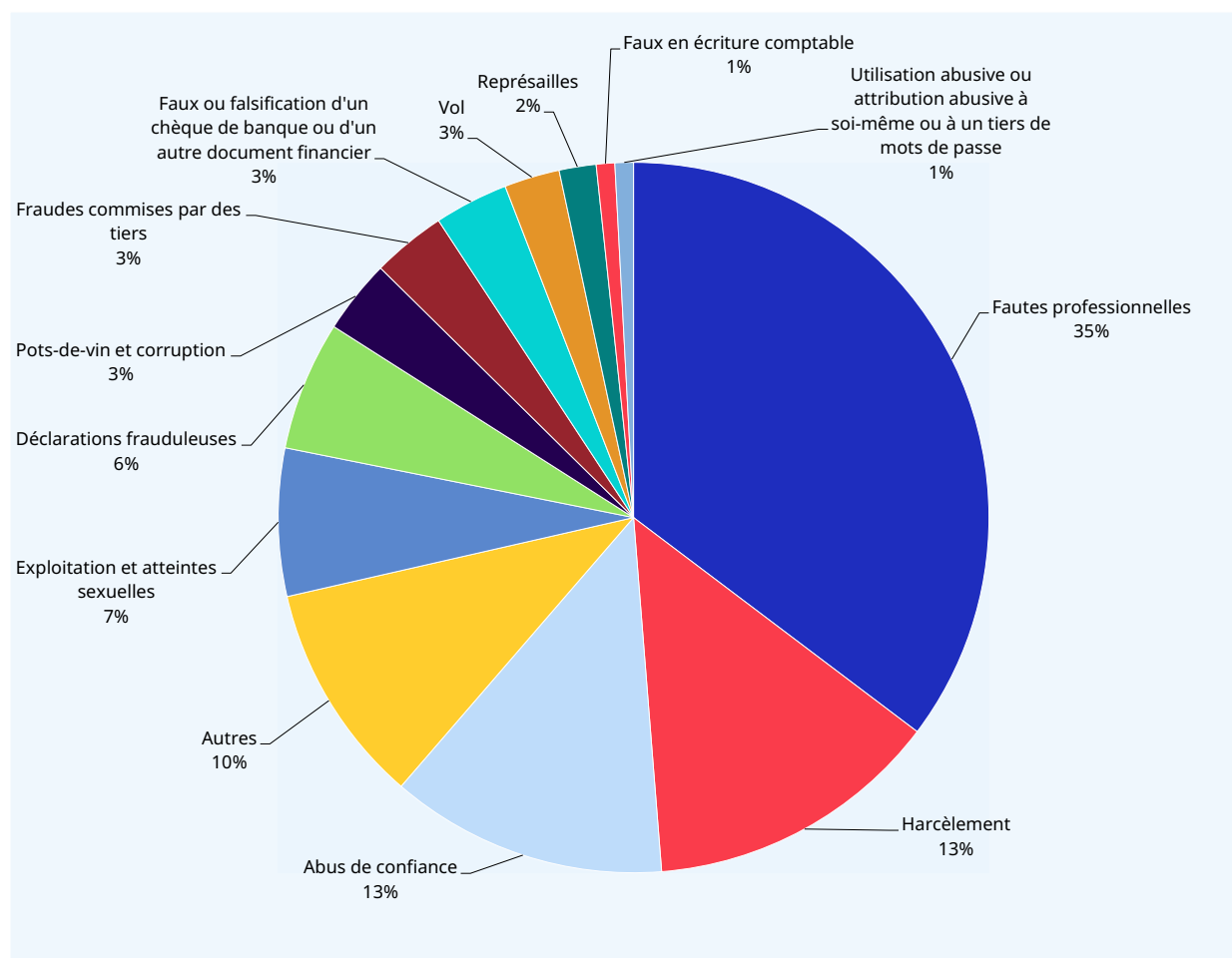
² GB.353/PFA/7, appendice VI.

9. L'OIT a régulièrement progressé dans l'application des recommandations issues des rapports de l'IAO, même si des améliorations sont encore possibles.

Constatations tirées des activités d'enquête et d'inspection

10. En 2025, l'Unité d'enquête et d'inspection a clos 119 cas, ce qui représente une nette augmentation des activités d'enquête par rapport aux années précédentes. Les cas clos portaient sur un large éventail d'allégations (voir figure 1), dont plus d'un tiers concernaient des fautes professionnelles (conflits d'intérêts non déclarés et activités extérieures non approuvées, notamment), ainsi que des faits de harcèlement (dont le fait de créer un climat de travail hostile ou abusif) et des abus de confiance (abus d'autorité ou utilisation des biens de l'Organisation à des fins personnelles, notamment).
11. Si ces catégories continuent de représenter l'essentiel des risques, seuls 3 pour cent des cas clos portaient sur des fraudes commises par des tiers, ce qui dénote des lacunes possibles dans les contrôles à fin de détection ou une connaissance limitée, parmi les parties prenantes extérieures et les bénéficiaires, des mécanismes de signalement de l'Organisation, notamment de sa hotline pour l'intégrité. Cette constatation fait écho aux préoccupations soulevées dans l'évaluation des risques de fraude de 2024 et confirme la nécessité d'activités d'information ciblées et de systèmes de contrôle renforcés.

► Figure 1. Types d'allégations figurant dans les 119 dossiers clos en 2025



Source: IAO.

Près de la moitié des cas portaient sur des fautes professionnelles ou des faits de harcèlement.

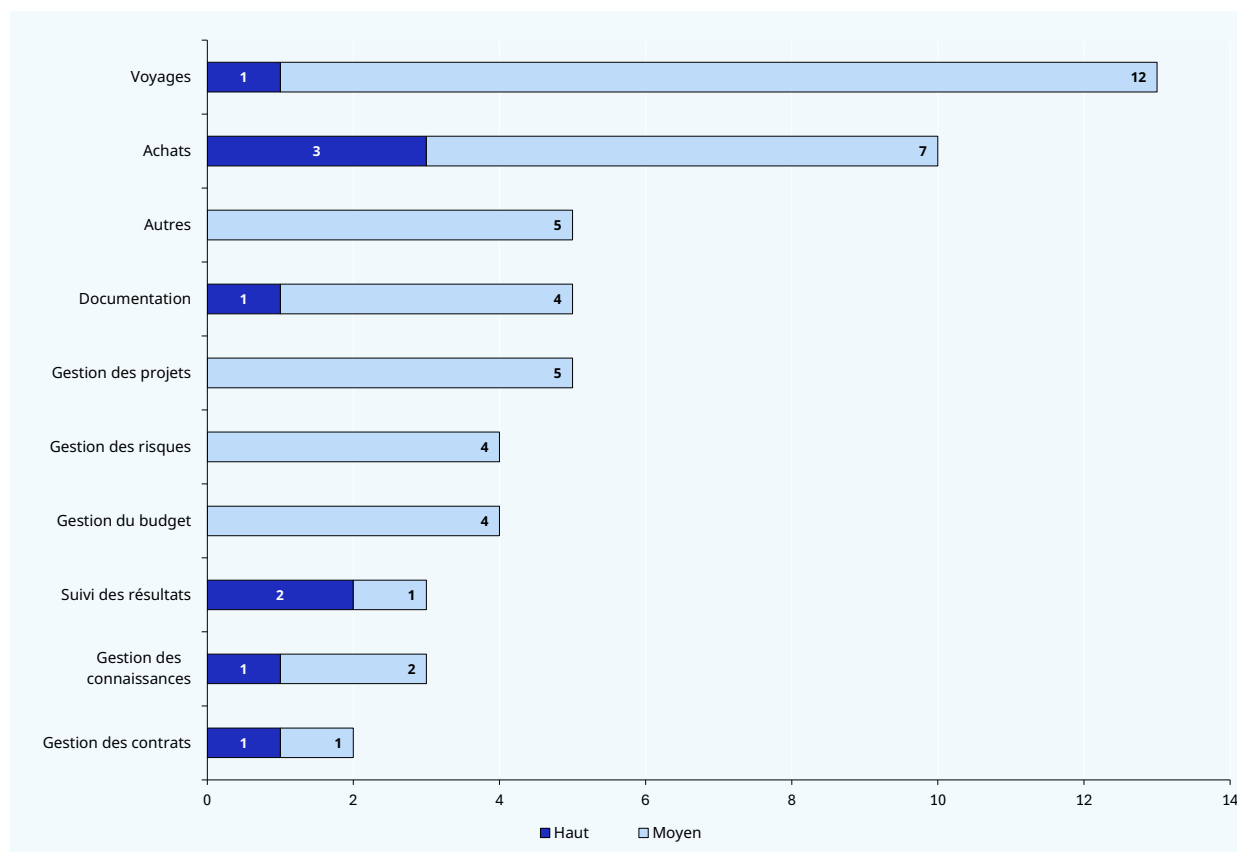
12. Les enquêtes ont continué à révéler des cas persistants de manquement aux règles, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts et les activités extérieures, les personnes mises en cause ayant souvent indiqué être peu informées des obligations prescrites par les politiques applicables. La nouvelle formation obligatoire intitulée «L'éthique au BIT» devrait aider à remédier à ce problème, même si la vigilance du personnel d'encadrement reste primordiale.
13. Les activités de l'Unité d'enquête et d'inspection en 2025 témoignent aussi de la complexité croissante des environnements d'enquête. Dans plusieurs cas complexes, les personnes mises en cause ont répliqué en formulant elles-mêmes des allégations qui n'ont pas été corroborées en définitive mais ont nécessité un examen méthodique et impartial. Cette tendance met en lumière l'importance que revêtent des mécanismes solides de protection des lanceurs d'alerte, afin de protéger les personnes qui coopèrent aux processus légitimes de l'IAO, y compris le personnel de l'Unité d'enquête et d'inspection, et de garantir la confidentialité dans toute la mesure du possible.

Constatations tirées des activités d'assurance et de conseil

14. En 2025, l'IAO a établi quatre rapports d'assurance, dont deux portaient sur des bureaux extérieurs, un sur un domaine thématique relevant du siège et un sur le Centre de Turin (voir annexe III). Il rendra compte séparément au Conseil du Centre de Turin des conclusions de l'examen le concernant et le tiendra informé au sujet des recommandations connexes.
15. Ces rapports n'ont mis en évidence aucune faille significative dans les systèmes de gouvernance, de gestion des risques ou de contrôle interne de l'OIT, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de projets en Jordanie, du recrutement et de la gestion de collaborateurs extérieurs à Turin, de la gouvernance interne au Caire ou de la gestion des voyages à l'échelle mondiale (voir annexe V). Plusieurs points forts sont constamment apparus lors des quatre audits menés en 2025. Les bureaux ont fait preuve d'un engagement sans faille au service de la réalisation des programmes, même face à des difficultés opérationnelles, en ayant recours à plusieurs pratiques encourageantes (amélioration du contrôle des achats, procédures opérationnelles bien documentées, cadres renforcés de suivi et d'évaluation et recours judicieux au partage de personnel d'appui, par exemple), comme cela a été relevé dans plusieurs rapports. Nombre d'équipes ont amélioré leurs processus sans attendre, avant même la fin de la période d'audit, notamment en adoptant des portails régionaux de planification des voyages, de nouvelles normes de suivi et d'évaluation et des procédures renforcées d'examen des achats, ce qui témoigne de leur volonté d'adaptation.
16. Cependant, nos audits ont révélé des faiblesses communes, mentionnées dans 54 recommandations au total (voir figure 2 – qui ne tient pas compte des 10 recommandations issues du rapport sur le Centre de Turin). Plusieurs problématiques sont revenues régulièrement: l'absence de systèmes structurés de documentation et de gestion des connaissances; l'application incohérente des politiques d'un lieu d'affectation à l'autre; des lacunes dans le respect des procédures d'achat et le suivi des résultats; des pratiques lacunaires de gestion des risques; et la nécessité d'adopter des structures de responsabilité et de contrôle mieux définies. Des retards dans l'actualisation des registres des risques, des incohérences dans la chaîne de responsabilité en matière d'approbation, le recours limité à des méthodes d'achat concurrentielles et l'insuffisance des cadres de suivi (tant en ce qui concerne les réalisations attendues que la planification des voyages ou le comportement professionnel des collaborateurs extérieurs) ont été signalés à plusieurs reprises. Les contrôles financiers, particulièrement en ce qui concerne la vérification des factures, le versement d'avances aux partenaires d'exécution, la répartition des coûts et la ponctualité des règlements, sont aussi apparus de façon récurrente comme des aspects à améliorer.

17. Si l'on considère les audits de cette année et ceux des années précédentes, un certain nombre de problématiques systémiques plus générales se dégagent: la fragmentation des processus entre les bureaux, des capacités opérationnelles inégales et l'absence d'outils ou de procédures harmonisées à l'échelle de l'Organisation pour promouvoir la cohérence. Plusieurs conclusions mettent en avant la nécessité de prévoir des solutions globales, une gestion centralisée des documents, des cadres de risque unifiés, des systèmes rationalisés pour les voyages, des listes globales de collaborateurs et des pratiques normalisées de gestion de projets. Le renforcement des systèmes informatiques de gestion et l'établissement de chaînes de responsabilité plus claires contribueraient pour beaucoup à améliorer la transparence, à atténuer la charge administrative et à promouvoir un processus décisionnel plus factuel. Il ne fait pas de doute que ces conclusions seront prises en considération à mesure que l'examen de l'OIT progressera.

► **Figure 2. Nombre de recommandations formulées par l'IAO en 2025, par degré d'importance et par thématique**



Source: IAO.

Notes: Ne comprend pas les recommandations relatives au Centre de Turin.

Neuf des 54 recommandations (17 pour cent) de 2025 étaient assorties d'un degré d'importance élevé. La plupart des recommandations concernaient le domaine des voyages, auquel était consacré l'audit thématique du siège.

► La gestion opérationnelle de l'IAO

Points clés

- Au cours de ses travaux, l'IAO n'a rencontré aucun obstacle susceptible de compromettre son indépendance et n'a été confronté à aucun conflit d'intérêts (voir la Déclaration relative à l'indépendance de l'IAO à l'annexe II).
- En décembre 2025, l'IAO avait pourvu trois postes vacants (deux d'enquêteur et un d'auditeur). Il avait également utilisé les fonds correspondant aux postes restés vacants en 2024 et 2025 pour financer deux postes d'enquêteur temporaire à court terme.
- Les crédits du budget biennal 2024-25 que l'IAO n'a pas consommés ont représenté 390 000 dollars É.-U. (7 pour cent). Cela s'explique par les postes restés vacants en 2024 et par la contribution de l'IAO aux gains d'efficacité réalisés globalement en 2025, surtout en ce qui concerne les frais de voyage et les prestations de consultants.
- L'IAO a mis en place une ligne d'assistance téléphonique sur les questions d'intégrité (hotline de l'OIT pour l'intégrité) afin de faciliter le signalement des allégations en la matière, ce qui a entraîné une augmentation de près de 50 pour cent du nombre de cas dont il a été saisi. Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, il a été fait appel à du personnel d'enquête supplémentaire et un accent accru a été mis sur le tri des allégations reçues.
- L'IAO a amélioré ses procédures d'audit au cours du premier semestre 2025 et les a consignées dans le Manuel d'audit interne. L'Unité d'enquête et d'inspection a également rédigé un document d'orientation interne complet qui traite de toutes les étapes du processus d'enquête.

Ressources

18. L'IAO a renforcé sa capacité d'exécution en recrutant cinq personnes au cours de l'année 2025. Trois d'entre elles ont pourvu des postes qui étaient vacants en décembre 2025. Ont ainsi rejoint l'équipe: en janvier 2025, un auditeur principal (grade P5) spécialiste de la gestion du risque institutionnel, dans le cadre d'une affectation temporaire; en juin 2025, un enquêteur principal (grade P4); et à la mi-septembre 2025, un Chef de l'Unité d'enquête et d'inspection (grade P5). L'IAO a également financé deux postes d'enquêteur à court terme (à partir de mars 2025 pour l'un et d'avril 2025 pour l'autre) au moyen des ressources non utilisées en 2024 et 2025, afin de gérer la charge de travail supplémentaire occasionnée par l'ouverture de la hotline de l'OIT pour l'intégrité. Ces ressources supplémentaires ont permis à l'unité d'accroître le nombre de dossiers clos en 2025 de 77 pour cent par rapport à 2024.
19. L'IAO compte deux postes vacants pour lesquels le recrutement est en cours: celui de fonctionnaire chargé des enquêtes numériques et de l'analyse des données, un nouveau poste approuvé dans le programme et budget pour 2026-27, et celui d'auditeur principal (grade P5), en remplacement de la personne qui occupe actuellement ces fonctions dans le cadre d'un transfert interne temporaire. Le personnel de l'IAO est composé à 58 pour cent de femmes (voir la figure 3 ci-dessous).

► Figure 1. Équilibre femmes-hommes au sein de l'IAO



Source: IAO.

Sept des douze membres du personnel (58 pour cent) de l'IAO sont des femmes, qui occupent par ailleurs deux des trois postes d'encadrement (67 pour cent).

- 20.** L'IAO dispose d'un budget biennal de 5,7 millions de dollars É.-U. (voir le tableau 1 ci-dessous). Les dépenses en 2025 ont été légèrement supérieures à celles de 2024 en raison des recrutements. Néanmoins, les crédits budgétaires biennaux non consommés par l'IAO ont représenté 392 000 de dollars É.-U. (7 pour cent de son budget), ce qui s'explique en partie par le nombre de postes vacants au cours de la période biennale. Toutefois, en réponse à la demande d'examiner les activités et de rechercher des gains d'efficacité, l'IAO a suspendu tous les voyages à compter de septembre 2025. Ainsi, deux audits (dont les rapports seront publiés en 2026) ont été effectués à distance, les formations et les activités de mise en réseau organisées dans le cadre de conférences sur l'audit et l'enquête ont été suivies en ligne, une mission d'enquête a été reportée à 2026 et il n'a été plus fait appel à aucun consultant.

► **Tableau 1. Dépenses de l'IAO par rapport au budget alloué en 2024-25**
(en milliers de dollars É.-U.)

		2024		2025		Période biennale	
	Budget 2024-25	Dépenses	% du budget 2024-25	Dépenses	% du budget 2024-25	Dépenses	% du budget pour 2024-25
Dépenses de personnel	4 658	1 808	39	2 354	51	4 162	89
Consultants	812	616	76	344	42	960	118
Autres coûts	182	102	56	36	20	138	76
Total	5 652	2 526	45	2 734	48	5 260	93

Source: IAO, à partir des données IRIS.

Les crédits budgétaires biennaux non consommés par l'IAO ont représenté 392 000 dollars É.-U. (7 pour cent de son budget), en partie en raison des postes vacants au début de la période biennale et en partie grâce aux gains d'efficacité réalisés en 2025, notamment en ce qui concerne les voyages.

Activités de l'Unité d'enquête et d'inspection



Enquêtes sur le terrain
102 enquêtes achevées



Enquêtes au siège
17 enquêtes achevées

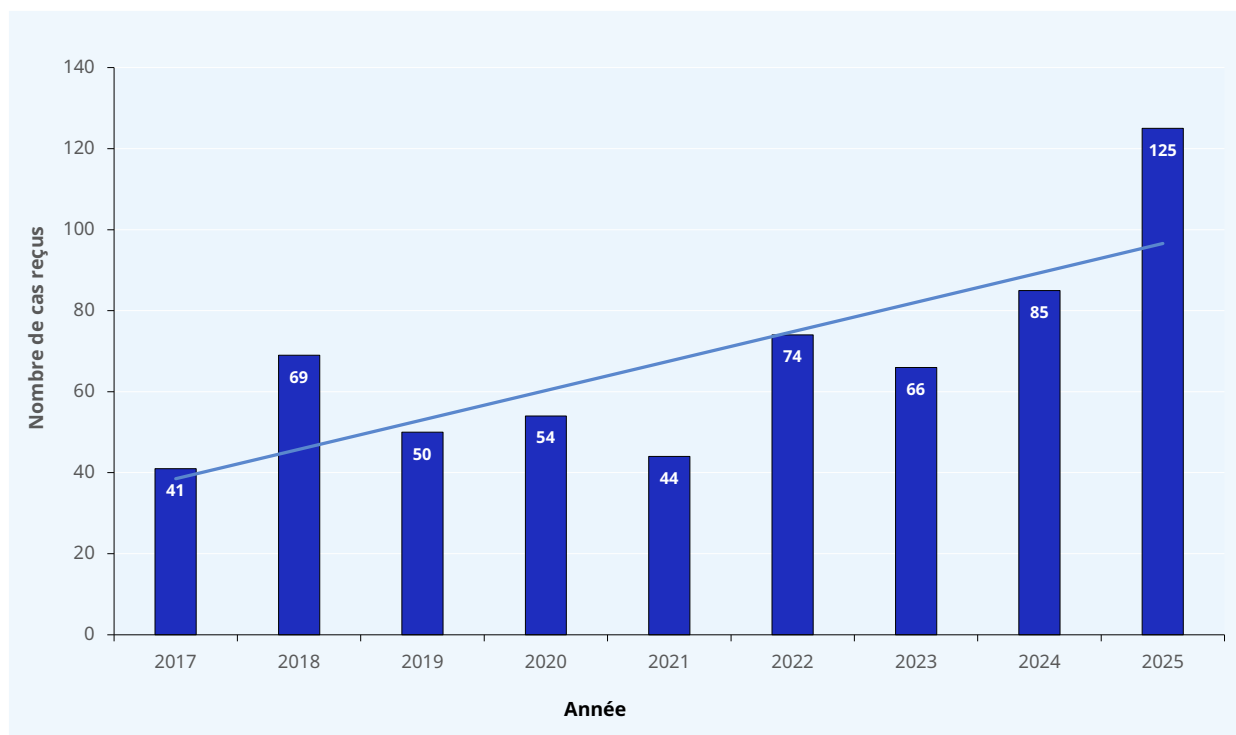


Services consultatifs
12 prestations

21. La responsabilité première de l'Unité d'enquête et d'inspection est d'examiner les allégations de fautes et de manquements commis par des membres du personnel du BIT, des fournisseurs ou d'autres tierces parties. L'unité procède également à des inspections préventives dans les domaines où le risque de fraude ou de faute est élevé, et elle propose aux autres services du BIT des activités de conseil, de formation et d'appui en matière de lutte contre la fraude et sur des sujets connexes.
22. La charge de travail de l'unité varie en fonction de la demande. La tendance à la hausse du nombre de nouveaux cas observée les années précédentes s'est accélérée en 2025: le nombre d'enquêtes ouvertes (125) a augmenté de 47 pour cent par rapport à 2024 (voir la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous). Cette forte augmentation pourrait s'expliquer en partie par la mise en place de la hotline de l'OIT pour l'intégrité en avril 2025. Anticipant une hausse du nombre de cas et ses répercussions sur les ressources limitées de l'équipe, l'IAO a pris l'initiative de recruter, pour des périodes de courte durée, deux fonctionnaires de grade P2 qui, forts d'une expérience dans le domaine des enquêtes, ont été chargés de gérer la hotline et les autres canaux de signalement et de contribuer au travail d'enquête. Cela a permis à l'unité de répondre rapidement et de manière proportionnée aux plaintes reçues, par exemple en renforçant le système de tri, ce qui a conduit au règlement de 39 cas (31 pour cent du nombre total de cas reçus en 2025) dès le stade de leur réception. L'équipe a ainsi pu concentrer ses ressources sur les cas qui auront le plus de répercussions.

L'unité a clos 52 pour cent des cas reçus en 2025, démontrant ainsi sa capacité à traiter rapidement les dossiers dont elle est saisie lorsque les circonstances l'exigent.

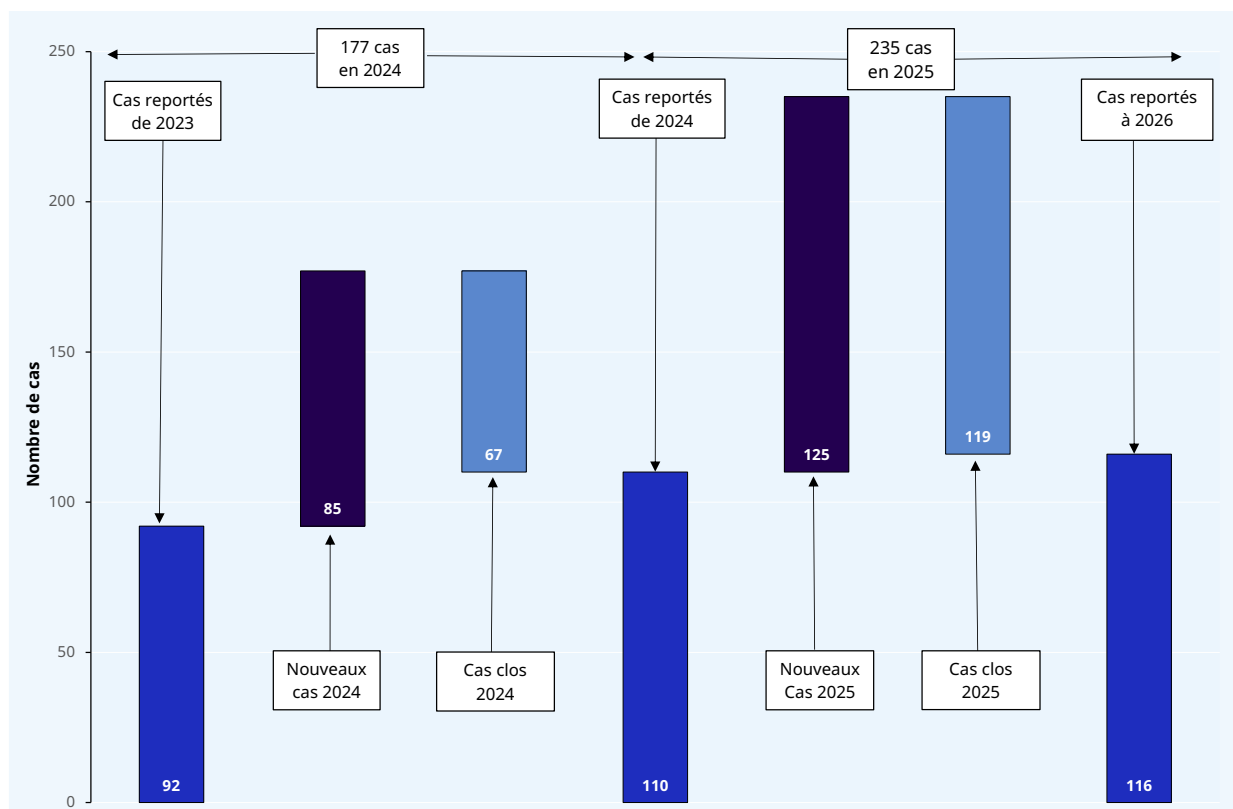
► **Figure 4. Nouveaux cas ayant fait l'objet d'une enquête, 2017-2025**



Source: IAO.

Le nombre d'allégations reçues par l'IAO est en hausse, ce qui se traduit par un besoin accru de services d'enquête.

- 23.** En 2025, l'Unité d'enquête et d'inspection a mené à terme un nombre d'enquêtes jamais atteint auparavant (voir la figure 5 ci-dessous). En janvier 2025, elle devait traiter 96 cas reportés des années précédentes et établir un rapport pour 14 autres, ce qui a porté le nombre total de cas pour 2025 à 235. Malgré cette lourde charge de travail, elle a clos 119 cas, contre 67 en 2024 et 80 en 2023 et, point important, 52 pour cent de tous les cas dont elle a été saisie en 2025, démontrant ainsi sa capacité à agir rapidement lorsque les circonstances l'exigent. Le renforcement du système de tri a permis de résoudre 31 pour cent des nouveaux cas dès leur réception. Grâce à ce gain d'efficacité, les enquêteurs ont pu se concentrer sur les cas complexes et ayant de fortes répercussions.

► **Figure 5. Nombre de cas faisant l'objet d'une enquête, 2023-2025**

Source: IAO.

Le nombre de cas reportés de 2025 à 2026 est pratiquement identique à celui de 2024, en raison d'une nette augmentation du taux d'approbation, qui a atteint 77 pour cent.

► **Tableau 2: Ventilation des cas clos en 2025**

	Nombre	%
Allégations fondées	16	13
Sans suite	67	56
Allégations dénuées de fondement	22	19
Cas transmis à la direction	10	8
Allégations n'ayant pas donné lieu à un résultat concluant	4	3
Total	119	100

Source: IAO.

Note: Le total des pourcentages n'est pas égal à 100, car les valeurs ont été arrondies.

Activités de conseil et autres

24. En 2025, l'Unité d'enquête et d'inspection a conçu et dispensé, en collaboration avec le Département du développement des ressources humaines (HRD) et la Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, des cours de formation sur la prévention de la violence et du harcèlement à l'OIT, axés sur la violence et le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Ces cours, dispensés à distance

et en sept sessions, étaient destinés au personnel du BIT, aux collaborateurs extérieurs et à des prestataires tiers à Dhaka (Bangladesh) et à Kaboul (Afghanistan).

25. En plus de son travail d'enquête, l'unité a joué un rôle central dans le renforcement de l'intégrité au sein de l'Organisation, en mettant ses compétences à la disposition d'autres départements du BIT. En collaboration avec le Responsable de l'éthique, la Directrice de l'IAO a organisé une séance d'une demi-journée sur l'éthique et la responsabilisation au Centre de Turin, et l'unité a contribué à l'élaboration de supports pédagogiques sur l'éthique. Plus récemment, l'équipe a contribué à des activités de sensibilisation à la fraude organisées par le Bureau du Trésorier et contrôleur des finances, une formation obligatoire qui devrait être accessible à l'ensemble du personnel du BIT au début de l'année 2026. En outre, des enquêteurs ont revu deux cours de formation pour le Bureau de l'éthique: un cours intitulé «L'éthique à l'OIT», déjà disponible, un cours de remise à niveau. L'équipe a également apporté sa contribution à un cours de remise à niveau sur la prévention de l'exploitation et du harcèlement sexuels.
26. Afin d'aider différents départements sur les questions opérationnelles, le personnel de l'Unité d'enquête et d'inspection a par ailleurs participé aux travaux de plusieurs groupes de travail, notamment celui sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et, plus récemment, une équipe spéciale chargée de préparer l'OIT à l'exercice 2026 du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN). La Directrice de l'IAO est en outre conseillère auprès du comité de gouvernance, créé pour assurer la supervision et le suivi du processus de réforme décrit dans le document GB.355/INS/7 et formuler des orientations à cet égard. Ce comité remplace l'Équipe chargée de l'examen de l'OIT.
27. Collectivement, ces réalisations attestent de la capacité de la fonction d'intégrité à répondre à une demande de plus en plus forte, à renforcer les garanties institutionnelles et à ancrer plus profondément la prévention et la responsabilisation dans l'ensemble des activités de l'OIT.

Activités de l'Unité d'assurance et de conseil



**Audits des bureaux
extérieurs**
3 achevés



Audits au siège
1 achevés



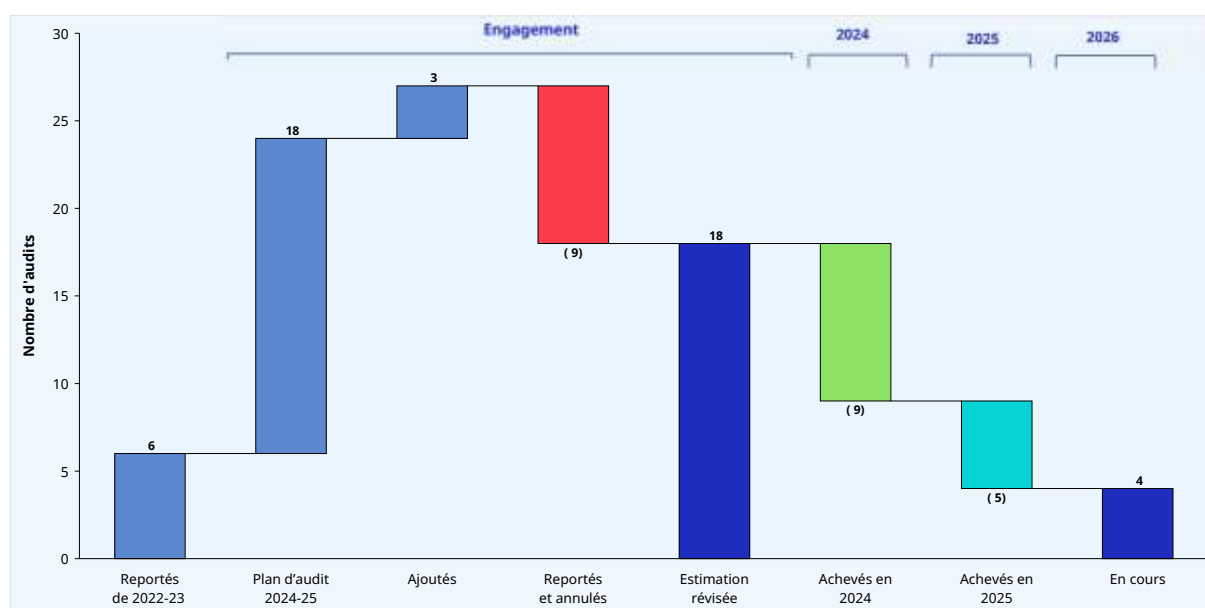
Services consultatifs
0 prestation achevée

28. En 2025, l'Unité d'assurance et de conseil a publié quatre rapports d'audits d'assurance-qualité, dont un pour le Centre de Turin portant sur le recrutement de personnel pour des périodes de courte durée et le recours à des collaborateurs extérieurs. À titre de comparaison, en 2024, neuf rapports (huit rapports d'assurance-qualité et un rapport consultatif) avaient été publiés. Cette baisse est principalement due aux efforts considérables que le personnel a dû consacrer à la mise à jour des procédures pour se conformer aux nouvelles normes professionnelles publiées par l'Institut des auditeurs internes et pour répondre à d'autres questions soulevées à l'issue de l'évaluation externe de l'assurance-qualité de 2024 et de l'examen par le Commissaire aux comptes des activités de l'IAO, dont les conclusions sont présentées dans son rapport sur les opérations financières de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le

31 décembre 2023³. Dans son rapport annuel 2024, l'IAO a indiqué que ce travail supplémentaire pourrait ralentir la réalisation de son plan d'audit interne pour 2025⁴.

29. L'IAO avait initialement prévu de publier 24 rapports pour la période biennale 2024-25. Neuf ont été annulés ou reportés, en raison de tensions géopolitiques, de conséquences liées à l'examen de l'OIT ou parce que le Commissaire aux comptes avait récemment entrepris un examen concernant le même bureau. Trois audits ont été ajoutés, à la demande de la direction ou en remplacement d'un audit annulé. Sur ces 18 audits, 13 ont fait l'objet d'un rapport, et 4 sont en cours.

► **Figure 6. État d'avancement du plan de travail de l'Unité d'assurance et de conseil pour 2024-25**



Source: IAO.

Notes: Un audit a été achevé mais le rapport n'a pas été établi.

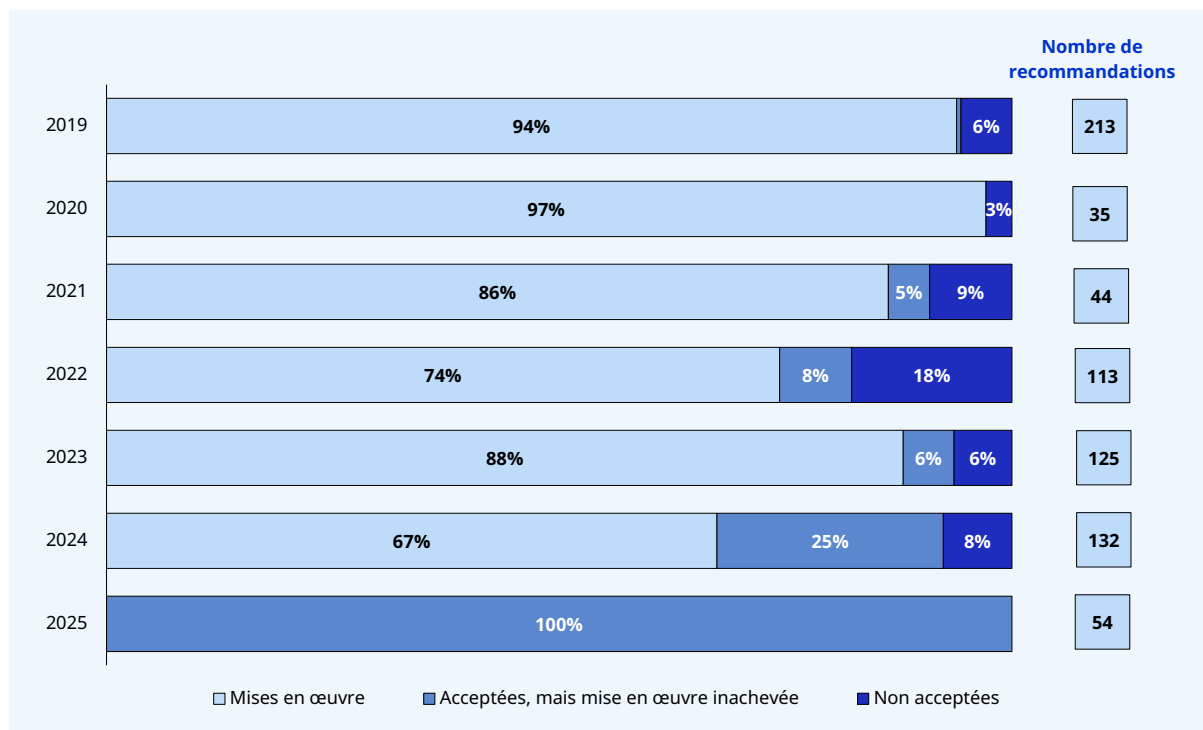
L'IAO s'était engagé à produire 24 rapports au cours de la période biennale. Neuf audits ont été annulés et trois ont été ajoutés. Treize audits ont été achevés et quatre sont en cours.

30. Le Bureau du Trésorier et contrôleur des finances vérifie et compile les données relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'IAO. Dans le cadre de ses travaux, l'IAO évalue l'adéquation des mesures mises en place. Étant donné que les recommandations de l'IAO sont de complexité variable et nécessitent des délais de mise en œuvre différents, les progrès accomplis dans leur mise en œuvre sont réguliers, mais peuvent être améliorés (voir la figure 7 ci-dessous). L'IAO collabore avec le Bureau du Trésorier et contrôleur des finances afin d'établir des statistiques supplémentaires sur les délais de mise en œuvre des recommandations. De nouvelles données à ce sujet pourraient être disponibles à partir de 2026.

³ ILC.112/FIN.

⁴ GB.353/PFA/7.

► **Figure 7. Taux de mise en œuvre des recommandations de l'IAO, par année de publication du rapport**



Source: IAO, d'après les données du Bureau du Trésorier et contrôleur des finances.

Note: Les recommandations relatives au Centre de Turin ne sont pas prises en considération.

2025 a été la première année où toutes les recommandations ont été acceptées. Les taux de mise en œuvre sont stables, mais des améliorations sont possibles.

Coopération et perfectionnement professionnel

31. En 2025, les membres du personnel de l'IAO ont participé en moyenne à 2,7 semaines de formation, en tant que formateurs ou bénéficiaires, et ont assisté à plusieurs conférences internationales, notamment à la Conférence des enquêteurs internationaux, à la Réunion des représentants des services d'audit interne des entités du système des Nations Unies (UN-RIAS), aux réunions des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies (UN-RIS) et à celles des responsables de l'audit interne des organisations internationales en Europe (HOIA). En outre, ils se sont régulièrement entretenus avec des donateurs. L'IAO a organisé des sessions à distance pour présenter son travail à des équipes du BIT en Europe, dans les États arabes, en Afrique et en Amérique latine. Il a également dispensé des formations conjointes à l'intention des fonctionnaires de Turin (sur l'éthique et la responsabilisation) et à Dhaka et Kaboul (sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel).

Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité

32. Le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de l'IAO prévoit un suivi et une supervision continus des activités d'assurance et de conseil, en particulier au moyen d'indicateurs de performance et de cibles, ainsi que des consultations avec les principaux bénéficiaires et parties prenantes internes, avec l'appui d'une évaluation externe réalisée tous les cinq ans.

33. Toutefois, en 2025, l'IAO a axé ses activités d'assurance-qualité sur la mise à jour de ses procédures d'audit afin d'y intégrer les nouvelles Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes, qui sont entrées en vigueur en janvier 2025. Dans le même temps, il a donné suite aux recommandations formulées dans l'évaluation externe de 2024 et dans la partie que le Commissaire aux comptes consacre aux activités de l'IAO dans son rapport sur les opérations financières de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023⁵. Les mesures qui ont été prises sont notamment les suivantes:
- révision des manuels relatifs à l'audit interne et à l'enquête;
 - révision de la méthode utilisée pour la planification biennale et le calendrier des missions;
 - amélioration de la productivité et de la clarté des rapports d'audit, y compris par un recours plus généralisé à des analyses de données et à des graphiques;
 - redéfinition de la manière dont la question de l'éthique professionnelle est traitée et les conclusions des audits sont étayées;
 - ajout d'informations complémentaires dans le rapport annuel adressé au Directeur général, au Comité consultatif de contrôle indépendant et au Conseil d'administration.
34. L'IAO procède actuellement à la mise à jour de ses indicateurs de performance et de ses cibles, à la lumière des modifications apportées en 2025 à sa charte, à son manuel et aux procédures connexes. Les indicateurs révisés s'appliqueront en 2026. Les résultats obtenus par rapport aux trois indicateurs existants qui restent pertinents pour 2025 sont résumés dans le tableau ci-dessous.

► **Tableau 3. Résultats obtenus par rapport aux indicateurs de performance en 2025**

Cible	Résultat	Observation
Tous les produits prévus dans le plan d'audit pour la période biennale ont été réalisés.	Cible non atteinte	Pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe de l'assurance-qualité et du rapport détaillé du Commissaire aux comptes, quatre audits ont été reportés à 2026 (voir le paragraphe 32).
Au moins 80 pour cent des recommandations issues des audits d'assurance sont acceptées.	Cible atteinte	Le suivi des recommandations est assuré par le Bureau du Trésorier et contrôleur des finances. Au moment d'achever l'établissement du présent rapport annuel, la direction de l'OIT n'avait rejeté aucune des recommandations formulées dans les quatre rapports d'audit publiés en 2025. À titre de comparaison, en 2024, cinq pour cent des recommandations avaient été rejetées.
Tous les auditeurs ont suivi au moins 40 heures de formation professionnelle continue.	Cible non atteinte	Deux des trois auditeurs ont atteint la cible relative à la formation. Le troisième prendra sa retraite en 2026.

⁵ ILC.112/FIN.

Cible	Résultat	Observation
Note moyenne d'au moins trois sur quatre dans les réponses aux enquêtes de satisfaction des bénéficiaires.	Cible non atteinte	En 2025, l'IAO a lancé une nouvelle enquête qui a permis d'obtenir des données plus stratégiques sur la perception des bénéficiaires. Les audits de l'IAO ont obtenu de bonnes notes pour ce qui est de l'impact et des résultats, mais leur note moyenne globale est de 2,98, ce qui indique que des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne la communication des critères d'audit, l'utilisation de graphiques, l'analyse des données et la collaboration avec les bénéficiaires.

Source: IAO.

Annexe I

Mission, vision et mandat

Mission

Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) fournit des services d'audit interne et d'enquête pertinents, opportuns et de haute qualité, ainsi que des conseils d'expert sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, afin:

- d'améliorer l'efficience, l'efficacité et la rationalité économique des opérations de l'OIT;
- de soutenir la direction dans la promotion d'une culture de l'éthique durable au sein de l'OIT;
- et, ce faisant, de contribuer à la réalisation des objectifs organisationnels d'une OIT performante et influente, qui réponde aux besoins de ses mandants dans l'accomplissement de son mandat de justice sociale.

Vision

La vision de l'IAO consiste à renforcer et à protéger la valeur que l'OIT apporte à ses mandants, ainsi qu'aux autres parties prenantes internes et externes, en offrant des services d'assurance, de conseil et d'enquête indépendants, autorisés et pertinents, fondés sur une approche axée sur les risques.

Mandat

Le mandat de l'IAO est inscrit dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OIT, ainsi que dans la Charte du Bureau de l'audit interne et du contrôle. Il consiste à:

- aider le Bureau à atteindre ses objectifs stratégiques en adoptant une approche systématique et rigoureuse et en suggérant des moyens d'améliorer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne;
- renforcer la valeur organisationnelle et protéger la réputation de l'OIT en fournissant des assurances et des conseils objectifs basés sur les risques, ainsi qu'en réalisant des enquêtes sur les allégations de faute.

L'IAO aide la direction à améliorer les opérations de l'Organisation et promeut la transparence et la responsabilité. Le positionnement indépendant de l'IAO renforce son rôle de surveillance et en fait un élément clé de la structure de gouvernance de l'OIT.

La fonction d'enquête joue un rôle essentiel en ce qu'elle contribue à garantir la responsabilité par la conduite d'enquêtes administratives indépendantes visant à établir les faits. Elle soutient également la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro de l'OIT à l'égard de la fraude et de la corruption, de l'exploitation et des atteintes sexuelles, des actes de représailles et de tous autres manquements, et le contrôle de son application. En outre, le Directeur général peut demander à l'IAO d'enquêter sur les signalements de harcèlement ou de discrimination qui ne relèvent pas de la procédure prévue à l'article 13.4 du Statut du personnel.

Les services d'assurance et de conseil de l'IAO jouent un rôle clé dans l'évaluation des systèmes de contrôle interne de l'OIT. Les audits d'assurance fournissent une évaluation indépendante et professionnelle de l'efficacité du contrôle interne (gouvernance, gestion des risques et activités de contrôle) dans les domaines qui font l'objet d'un audit, en faisant ressortir les aspects à améliorer et en mettant en évidence les bonnes pratiques, le cas échéant. Les audits fournissent au Directeur général, au Conseil d'administration, à la Conférence internationale du Travail et aux autres parties prenantes l'assurance que des systèmes de contrôle interne sont en place et qu'ils fonctionnent. Les audits donnent également lieu à des recommandations visant à corriger les lacunes en matière de contrôle et à réduire les facteurs d'inefficacité. La fonction d'audit contribue à renforcer la confiance dans le fait que l'OIT utilise les fonds qui lui sont confiés de manière efficace et efficiente, aux fins prévues.

En vertu des pouvoirs que lui confère son mandat, l'IAO a pleinement, librement et promptement accès à toutes les archives, personnes, opérations, fonctions et autres sources d'information ayant un rapport avec la question examinée.

L'IAO exerce son mandat conformément:

- aux Normes internationales d'audit interne de l'Institut des auditeurs internes;
- aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptés par la Conférence des enquêteurs internationaux et à ses propres procédures opérationnelles normalisées en matière d'enquête.

► Annexe II

Déclaration relative à l'indépendance du Bureau de l'audit interne et du contrôle

En application des Normes internationales d'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, le Directeur de l'audit interne et du contrôle est tenu, au moins une fois par an, de confirmer l'indépendance institutionnelle du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

En 2025, l'indépendance institutionnelle de l'IAO a été préservée dans la mesure où le Directeur de l'audit interne et du contrôle relève directement du Directeur général et où il est en relation avec le Comité consultatif de contrôle indépendant et le Conseil d'administration.

Aucune circonstance n'a compromis l'indépendance des fonctions d'assurance et d'enquête de l'IAO, ni entravé l'étendue ou la réalisation de ses travaux ou la communication des résultats. L'IAO a bénéficié du soutien sans réserve et de l'entière coopération de la direction dans la conduite de ses travaux.

En outre, l'Unité d'assurance et de conseil ne s'est à aucun moment trouvée dans une situation susceptible de compromettre la capacité des auditeurs internes d'exercer leurs fonctions sans biais, notamment en ce qui concerne la sélection, l'étendue, la fréquence et le calendrier des missions, les procédures suivies et la communication des résultats. Le personnel de l'unité n'exerçait aucune responsabilité ou autorité directe à l'égard des activités qu'il a examinées. Il n'a pas participé aux contrôles internes, à l'élaboration de procédures, à l'installation de systèmes ni à aucune autre activité de nature à fausser son jugement.

► Annexe III

Enquêtes achevées en 2025

► Allégations fondées (22 dossiers clos)

Numéro	Date du rapport	Lieu d'affectation	Allégation(s)
1-3	03.01.2025	Terrain	Allégations de fraude et de faute portées contre un fonctionnaire du BIT pour falsification de documents, conflits d'intérêts non déclarés et irrégularités en matière d'achats
4	16.07.2025	Siège	Allégations portées contre un fonctionnaire du BIT pour exercice d'une activité extérieure rémunérée non autorisée
5	16.07.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour falsification d'informations figurant sur des fiches de paie de l'OIT en vue d'obtenir un crédit extérieur
6	16.07.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour conflit d'intérêts non déclaré en lien avec une activité extérieure non autorisée risquant de compromettre l'intégrité d'un processus d'achat
7	21.08.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour négligence ayant conduit au vol d'un ordinateur portable
8	29.08.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour manipulation d'un processus d'achat
9	19.09.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour vol de carburant et facilitation de l'utilisation non autorisée par un tiers de motos destinées à être utilisées dans le cadre d'un projet
10	13.10.2025	Siège	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour falsification de documents officiels concernant le statut de résident en vue de pouvoir travailler à l'OIT
11	09.12.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour falsification de documents financiers de l'OIT et communication non autorisée desdits documents à des tiers pour couvrir de mauvais résultats
12	30.12.2025	Terrain	Allégations portées contre un fonctionnaire du BIT pour exercice d'une activité extérieure rémunérée non autorisée
13	30.12.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour conflit d'intérêts non déclaré concernant une entreprise dans le cadre d'un processus d'achat

Numéro	Date du rapport	Lieu d'affectation	Allégation(s)
14	30.12.2025	Terrain	Allégation portée contre un fonctionnaire du BIT pour exercice d'une activité extérieure non déclarée
15	30.12.2025	Terrain	Allégation de fraude visant la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS)
16	30.12.2025	Terrain	Allégation portée contre un partenaire d'exécution de l'OIT pour falsification de documents justificatifs

► **Allégations dénuées de fondement/n'ayant pas donné lieu à un résultat concluant/renvoyées à d'autres services/sans suite** (103 dossiers clos)

Numéro	Date du rapport	Lieu d'affectation	Allégation(s)
1-3	08.01.2025	Terrain	Allégations portées contre deux fonctionnaires du BIT pour conflits d'intérêts non déclarés
4	08.01.2025	Terrain	Allégation relative à des faits d'exploitation et des atteintes sexuelles faisant l'objet d'une enquête par un autre organisme des Nations Unies, portée contre un ancien fonctionnaire qui a rejoint l'OIT avant d'être informé officiellement de l'ouverture de l'enquête – dossier transmis à HRD pour suite à donner
5	07.07.2025	Terrain	Allégations relative à des faits d'exploitation et des atteintes sexuelles
6	08.07.2025	Terrain	Allégations portées contre un fonctionnaire du BIT pour exploitation et atteintes sexuelles
7	08.07.2025	Terrain	Allégations portées contre un fonctionnaire du BIT pour des faits passés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et/ou de harcèlement sexuel
8	11.07.2025	Terrain	Allégations relatives à des représailles exercées contre un ancien fonctionnaire par un fonctionnaire du BIT
9	12.07.2025	Terrain	Allégations relatives à des représailles exercées contre un ancien fonctionnaire par un fonctionnaire du BIT
10	16.07.2025		Rapport consolidé sur des dossiers clos par l'IAO concernant un ancien fonctionnaire (9 cas)
11	16.07.2025		Rapport sur des dossiers clos ou transmis sans autre action par l'IAO (23 cas)
12	16.09.2025	Terrain	Allégations de faute (harcèlement) visant un fonctionnaire du BIT
13	14.10.2025	Terrain	Allégations de faute (harcèlement) visant un fonctionnaire du BIT
14	20.12.2025	Terrain	Allégations portées contre un fonctionnaire du BIT pour exercice d'une activité extérieure et conflit d'intérêts non déclarés

Numéro	Date du rapport	Lieu d'affectation	Allégation(s)
15	20.12.2025	Terrain	Allégations portées contre un fonctionnaire du BIT pour exercice d'une activité extérieure et conflit d'intérêts non déclarés
16	30.12.2025		Rapport consolidé sur des allégations visant un ancien fonctionnaire (8 cas)
17	30.12.2025		Rapport consolidé sur 52 allégations que l'IAO a examinées et dont il a jugé qu'elles ne nécessitaient aucune autre action (50 cas)

► **Annexe IV****Cas clos entre 2020 et 2025: allégations fondées, par catégorie**

	2021	2022	2023	2024	2025	Total	%
Faute professionnelle	4	4	7	7	5	27	37
Déclaration frauduleuse	2	3	6	2	1	14	19
Abus de pouvoir		1	2	3	4	9	12
Harcèlement		1	1	3		6	8
Vol		1	1	1	1	4	5
Exploitation et atteintes sexuelles			1	2		3	4
Autres				2		2	3
Pots-de-vin et corruption				2		2	3
Fraude commise par des tiers			1		1	2	3
Falsification d'écritures					2	2	3
Faux					2	2	3
Total	6	10	19	22	16	73	100

► Annexe V

Rapports d'assurance et rapports consultatifs établis en 2025

Rapports d'assurance relatifs au siège et à des domaines thématiques

► Voyages officiels (missions)

Conclusion	Les modalités en vigueur au sein de l'OIT pour la gestion des voyages officiels donnent une assurance raisonnable concernant les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, mais il faut améliorer la stratégie visant à tenir les engagements clés de l'Organisation concernant les voyages et le suivi des principales difficultés.
Points forts	- Structure de gestion des voyages bien définie. - Les frais de voyage imputés au budget ordinaire et le nombre de billets ont diminué en 2024, de 7,1 pour cent et de 10 pour cent respectivement, conformément à un engagement pris en ce sens dans le Programme et budget pour 2024-25.
Mesures prioritaires	- Élaborer une stratégie et des mécanismes d'information plus formels pour les engagements administratifs dans le Programme et budget. - Renforcer et normaliser la séparation des tâches pour l'approbation des voyages des directeurs des bureaux de pays et du siège. - Améliorer le suivi, la communication sur la gestion et les tableaux de bord utiles.

Rapports d'assurance relatifs aux bureaux extérieurs

► Équipe d'appui technique au travail décent pour l'Afrique du Nord et bureau de pays pour l'Égypte et l'Érythrée

Conclusion	Assurance raisonnable que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne sont globalement satisfaisants; cela étant, les processus en place devraient être consolidés en renforçant la planification, le suivi, les procédures d'achat et la gestion des risques.
Points forts	- Amélioration de la surveillance des achats grâce à un examen plus rigoureux, à la formation et à une meilleure utilisation des procédures de mise en concurrence. - Amélioration du suivi et de l'évaluation, moyennant notamment l'application de normes minimales et la création d'un poste de fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation. - Mise en commun efficace des ressources humaines et collaboration transversale à l'appui de la mise en œuvre des projets de coopération pour le développement. - Progrès concernant le programme par pays de promotion du travail décent concernant l'Égypte et bonne gestion des fonds alloués à la Coopération technique financée par le budget ordinaire, participation de l'OMT et équilibre femmes-hommes dans le personnel (56 pour cent de femmes)

Mesures prioritaires

- Améliorer le suivi et le contrôle des résultats des programmes par pays.
- Renforcer le contrôle à l'égard des versements d'avances aux partenaires d'exécution pour assurer des décaissements moins importants correspondant aux différentes étapes, et un règlement en temps utile.
- Les achats directs sont moins fréquents, mais doivent encore être réduits afin de se conformer aux meilleures pratiques.

► **Bureau de projet en Jordanie****Conclusion**

- Assurance raisonnable que des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne sont globalement en place et fonctionnent; cela étant, des améliorations sont nécessaires pour renforcer la résilience et faire en sorte que les objectifs soient pleinement atteints.

Points forts

- Bilan solide concernant les produits des projets et respect des exigences des donateurs.
- Contrôles des achats et contrôles financiers solides et consignés par écrit, avec une surveillance au niveau régional et par le siège.
- Commentaires positifs des bénéficiaires et mesures solides concernant la sécurité et le devoir de diligence.

Mesures prioritaires

- Faire en sorte que les procédures dépendent moins d'un seul et même fonctionnaire et mettre en place un système centralisé de gestion des documents.
- Normaliser la gestion des projets, la participation des parties prenantes et l'établissement des rapports des visites sur le terrain.
- Actualiser et tenir des registres des risques et renforcer le plan de continuité des activités.
- Appliquer les règles régissant les achats: évaluations des fournisseurs, appels à la concurrence, approbations en bonne et due forme et documentation complète.
- Renforcer la vérification des factures, veiller au bon rapport qualité-prix des contrats de location de véhicules et mieux imputer les coûts dans l'ensemble des projets.
- Suivre les budgets et faire en sorte que les plans de travail soient normalisés, approuvés et actualisés régulièrement.

► **Collaborateurs en contrat à court terme et collaborateurs extérieurs au Centre de Turin****Conclusion**

- Des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne sont globalement en place et fonctionnent, mais des améliorations sont nécessaires pour renforcer les processus opérationnels.

Points forts

- Les recrutements sont globalement appropriés et justifiés, avec un bon équilibre entre les genres (49,4 pour cent de femmes et 50,6 pour cent d'hommes).
- Les responsables engagent les collaborateurs extérieurs à des prix raisonnables et le Centre a mis en place des mesures d'atténuation des risques en lien avec l'IA pour les tests écrits, dans le respect des bonnes pratiques.

Mesures prioritaires

- Consigner par écrit les procédures de recrutement des collaborateurs en contrat à court terme et des collaborateurs extérieurs.
- Établir une liste de collaborateurs extérieurs et renforcer la liste pour le personnel de la catégorie des services généraux.
- Améliorer la visibilité et la publicité des vacances de poste et des listes pour les emplois à court terme afin d'étoffer les réserves de candidats.
- Renforcer les vérifications des antécédents, s'agissant notamment des références et de l'utilisation de ClearCheck.